

Communiqué de presse
Nanterre, 29 octobre 2012

Du 12 au 18 novembre 2012
- 16^e Semaine pour l'emploi des personnes handicapées –

**Manpower publie les résultats de son 1^{er} Baromètre de satisfaction
mené auprès de ses salariés intérimaires handicapés**

Trois ans après la création de l'AMIH, Manpower poursuit la mise en place de sa stratégie d'accompagnement en faveur du handicap, tant auprès des entreprises que des candidats. Avoir une politique handicap active, c'est prendre soin de ses salariés. Dans ce cadre, Manpower a lancé en 2012 son premier Baromètre de satisfaction auprès de ses salariés intérimaires en situation de handicap, dont les résultats sont aujourd'hui rendus publics. Par ailleurs, la société Manpower France est sur le point de voir aboutir ses négociations en vue du renouvellement de ses accords triennaux en matière d'emploi de salariés handicapés.

L'AMIH (Agence nationale Manpower Insertion, Handicap), créée en 2010, qui abrite la **Mission Handicap** de Manpower, a pour rôles et missions :

En faveur dessalariés permanents :

- l'accompagnement des salariés permanents pour les maintenir dans l'emploi
- l'intégration de nouveaux entrants dans l'entreprise.
- la mise en place d'actions de sensibilisation des équipes opérationnelles et fonctionnelles nécessaires pour créer la confiance. La confiance est le facteur clé de succès quand on est en situation de vie, de santé difficile.

En faveur dessalariés intérimaires et entreprises clientes :

- l'accompagnement des salariés intérimaires auprès des entreprises
- l'accompagnement et le conseil auprès des entreprises clientes sur le recrutement et l'intégration de salariés en situation de handicap.

Une 1^{ère} édition du Baromètre Manpower de satisfaction des salariés intérimaires en situation de handicap aux résultats satisfaisants

En 2012, dans un souhait d'amélioration continue de son action, Manpower a lancé la 1^{ère} édition d'un Baromètre de satisfaction de son action auprès de ses salariés intérimaires en situation de handicap. Ce Baromètre est piloté par l'AMIH.

Il aura lieu chaque année et des plans d'action auprès des référents Mission Handicap en découleront.

On y apprend notamment que :

- **76 %** des intérimaires handicapés interrogés **savent que Manpower mène une politique Handicap**
- **71 %** ont trouvé plutôt facile de **parler de leur handicap à leur agence**
- **37 %** ont pu rencontrer des difficultés dans l'intégration dans l'entreprise ou lors de la prise de poste. **Il est donc très important que l'intérimaire informe son agence** de ses éventuelles contre-indications médicales et besoins spécifiques pour deux raisons. D'une part, pour que l'agence puisse lui proposer les missions les plus adaptées à son handicap ; d'autre part, pour sensibiliser, si nécessaire, le manager et le collectif de travail de l'entreprise, en amont de l'accueil de l'intérimaire en situation de handicap.



L'AMIH, pilote national de la politique *Handicapable* de Manpower

Manpower a fait le choix de considérer que ses 753 agences devaient être en capacité de recruter et mettre à l'emploi des **Travailleurs Handicapés**. L'accompagnement des entreprises clientes, par l'intégration des salariés intérimaires en situation de handicap mais aussi par le témoignage du vécu en interne de la politique *Handicapable* sont des facteurs majeurs de Responsabilité Sociale.

Pour cela, près de **600 référents Mission Handicap**, acteurs locaux de la politique *Handicapable* de Manpower, ont noué plus de 350 partenariats en France pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils sont aussi, en régions, **les relais clés** de l'AMIH, pilote national.

La politique « *Handicapable* » de Manpower en chiffres (2011)



- **6 000 salariés intérimaires** en situation de handicap détachés dans **7 000 entreprises** en France (50 % de PME), soit **+ 45 %** par rapport à 2009.
- Près de **600 intérimaires TH formés** sur un budget qui leur est consacré sur le Plan de Formation.

La spécificité de Manpower : une chargée de mission dédiée au **suivi individuel des accidentés graves du travail** qui sont accompagnés personnellement lors de leur période de reconstruction afin de revenir à l'emploi dans les meilleures conditions.

Après deux ans d'accord *Handicapable* « pour Manpower aussi »



- **+ 160 %** de salariés permanents déclarés **Travailleurs Handicapés** ;
- ce sont plus de **1 000 salariés** de l'entreprise qui ont passé une **formation de sensibilisation** ;
- 106 collaborateurs permanents ont été accompagnés dans le maintien à l'emploi avec **33 aménagements de postes dédiés** ;
- plusieurs **partenariats novateurs** ont été conclus pour permettre aux étudiants TH d'accéder aux études supérieures.

Manpower est aussi entreprise **partenaire du réseau GESAT** (Groupement d'Établissements de Services d'Aide par le Travail et d'entreprises adaptées) afin de travailler activement au développement du secteur protégé et adapté, source complémentaire d'aide par le travail pour les **Travailleurs Handicapés**.

A propos de Manpower France

Organisé sous la forme d'un réseau de 753 agences et bureaux, Manpower France - marque de ManpowerGroup France - propose ses solutions en matière de travail temporaire et de recrutement CDI-CDD à plus de 90 000 entreprises clientes (PME-PMI, grandes entreprises françaises et internationales), dans tous les secteurs d'activité. Fort de 4 400 collaborateurs permanents, Manpower France a réalisé un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en 2011.

Pour plus d'informations sur Manpower France, visitez le site www.manpower.fr

Pour en savoir plus sur l'AMIH, la Mission Handicap et la politique *Handicapable* de Manpower, rendez-vous sur : http://www.manpower.fr/emplois/accueil/manpower/responsabilite_sociale/mission_handicap

Contacts presse

Stéphanie Prévost – stephanie.prevost@manpower.fr – 06 27 02 32 12 / 06 20 31 40 22
Marie Legrand – marie.legrand@manpower.fr – 01 57 66 14 43